

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 141-24 C

Objet : RS - Approbation du versement de subventions pour les événements Chambéry Quelle Histoire ! et Tir à l'arc 3D La Féclaz

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffernat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 141-24 C

objet **RS - Approbation du versement de subventions pour les événements Chambéry Quelle Histoire ! et Tir à l'arc 3D La Féclaz**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des événements d'envergure se tenant sur le territoire de l'agglomération et qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de la marque Chambéry Montagnes.

Grand Chambéry au titre du développement touristique et Grand Chambéry Alpes Tourisme, au titre de la promotion touristique, sont régulièrement sollicités pour soutenir l'organisation d'événements sportifs, culturels et patrimoniaux.

Pour cet été 2024, les demandes portent sur deux événements qui ont pour but de :

- développer la notoriété de la marque Chambéry Montagnes et l'animation du territoire,
- promouvoir la destination de l'agglomération auprès de ses publics cibles.

Les critères d'évaluation des engagements pris en compte par Grand Chambéry et son office de tourisme sont les suivants :

- portée de l'événement, nature de la filière / pratique / thématique (lien avec les filières prioritaires),
- cohérence avec les valeurs portées par la marque de destination Chambéry Montagnes,
- retombées économiques et d'image, public attendu, impact environnemental.

Une attention particulière est demandée à chaque organisateur sur les éléments suivants :

- s'inscrire dans une démarche de respect environnemental de la destination (gestion des déchets, sensibilisation...),
- favoriser la complémentarité entre la vallée et la montagne, favoriser l'inclusion, la transmission, la sensibilisation des jeunes publics et le recours aux circuits courts,
- favoriser la participation des habitants.

Tir à l'arc 3D La Féclaz

Cet événement se tiendra à La Féclaz le week-end des 20 et 21 juillet 2024. Cette compétition de tir à l'arc en parcours 3D (sur des cibles en mousse en trois dimensions) est sélective pour le championnat de France. Elle constitue également le championnat départemental de Savoie.

Déjà en 2017, La Féclaz avait accueilli le championnat de France de tir à l'arc 3D. En 2023, des compétiteurs venant de toute la France (circuit comportant plusieurs dizaines de dates) s'étaient déjà réunis à La Féclaz dans la même configuration (manche qualificative pour le championnat de France et championnat de Savoie).

Au-delà de la compétition, cet événement qui comporte une dimension grand public de découverte et d'initiation à la pratique sportive du tir à l'arc en extérieur, apportera en cohérence avec la politique publique de développement touristique de Grand Chambéry en direction des socio-professionnels des stations (en lien avec GCAT et le SMSB) dans la nécessaire reconversion du modèle vers une offre quatre saisons, une animation au cœur de l'été à La Féclaz. L'originalité de cet événement réside dans une montée en télésiège pour accéder au parcours (24 cibles). Les visiteurs pourront suivre les compétiteurs sur le parcours. Le montant proposé pour le soutien de cet événement est de 1 500 €.

Chambéry Quelle Histoire !

Cette nouvelle édition du spectacle de théâtre de rue se déroulant dans le centre historique de Chambéry se tiendra du 14 au 31 août 2024 pour 14 séances. L'office de tourisme co-anime la campagne de communication.

Cette déambulation démarre place Grenette, au cœur de Chambéry, se poursuit dans les célèbres « allées » médiévales, fait une pause à la place Saint-Léger, et trouve sa conviviale conclusion à proximité de la

cathédrale Métropole. Les spectateurs-acteurs sont partagés en deux clans (notables et gens du peuple). Ils arpentent les allées et places de la ville pour vivre l'histoire de Chambéry et de la Savoie de manière insolite. L'objectif est d'accompagner le déploiement de l'événement qui met en valeur le patrimoine et l'histoire de la ville centre, capitale de la Savoie.

Cet événement répond à la volonté de Grand Chambéry de mettre en avant l'aspect patrimonial et historique de Chambéry.

Le montant proposé pour le soutien de cet événement est de 2 500 €.

Compte tenu de la cohérence des événements proposés avec le schéma de développement touristique en mettant en valeur la dimension sportive, culturelle, historique et patrimoniale de la destination, portée par Grand Chambéry, il est proposé d'accorder un soutien financier pour l'organisation de ces deux événements.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la communauté d'agglomération compétente en matière de tourisme,

Vu la demande de l'association Les Archers de Thomas II du 7 mai 2024,

Vu la demande de l'association Chambéry Quelle Histoire ! du 8 juin 2024,

Vu l'avis de la commission tourisme du 18 juin 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accorde** une subvention de 1 500 € à l'association Les Archers de Thomas II pour l'organisation du Tir à l'arc 3D de La Féclaz qui se déroulera les 20 et 21 juillet 2024 à La Féclaz,

Article 2 : **accorde** une subvention de 2 500 € à l'association Chambéry Quelle Histoire ! pour l'organisation des séances de théâtre de rue qui se dérouleront du 14 au 31 août 2024 dans le centre historique de Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

141-24 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du versement de subventions pour les événements Chambéry Quelle Histoire ! et Tir à l'arc 3D La Féclaz
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	Convention type

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31742H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31742H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024